

Choisissez un JOB qui a du sens,  
devenez aides à domicile, aides soignants

L'ADMR recrute en permanence.  
Vous pouvez envoyer vos candidatures à  
[lepostule@fede41.admr.org](mailto:lepostule@fede41.admr.org)

## NOS VALEURS

L'HUMANISME  
LA SOLIDARITE, L'ALTERITE  
ET LE RESPECT DE LA PERSONNE

### 4 PÔLES DE SERVICE

FEDERATION ADMR

45, Avenue Maunoury  
41000 BLOIS

Téléphone : 02 54 56 28 00

Courrier : [info@fede41.admr.org](mailto:info@fede41.admr.org)



pour tous, toute la vie, partout

## COMPARATIF

### L'EMPLOI SERVICE D'AIDE À DOMICILE

### ADMR et le CESU



*Au cœur de l'économie sociale  
et solidaire depuis 1945,  
l'ADMR est le 1er réseau  
national associatif de service  
à la personne.*

*Proche de ses clients,  
elle améliore la qualité de vie  
de tous, grâce à sa gamme  
complète de services.*

© C. Marcins

Ne pas jeter sur la voie publique - Pôle Services généraux ADMR Loir et Cher - Octobre 2021

ACCOMPAGNEMENT  
DU  
HANDICAP

ENTRETIEN  
DE LA  
MAISON



ENFANCE  
ET  
PARENTALITÉ

SERVICES  
ET SOINS  
DES  
SÉNIORS

Thématique	Salarié ADMR	Salarié en CESU
<b>SALAIRE BRUT HORAIRE</b>	Convention collective De 10,48 € à 17,06 €	Négocié (souvent autour de 14 €)
<b>MAJORATION DES HEURES DE DIMANCHE ET JOUR FERIE</b>	+ 45 % par heure	+ 25% par heure
<b>PAIEMENT DES TEMPS DE DEPLACEMENT</b>	OUI (Ex : environ 70 € brut par mois pour un contrat de 104h mensuel)	NON (sauf négociation)
<b>INDEMNITE PAR KILOMETRE</b>	0.35 € par km ( Ex: environ 80 € net par mois pour un contrat de 104h mensuel)	NON (sauf négociation)
<b>KILOMETRES TRAJET (domicile de l'aide à domicile à celui du 1er et dernier bénéficiaire)</b>	OUI 60 % des kms du 1 <sup>er</sup> et du dernier trajet sont pris en charge <b>(exclusivité ADMR)</b>	NON (sauf négociation)
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	OUI (plusieurs formations proposées et financées chaque année + accompagnement dans les processus de VAE)	A négocier
<b>MUTUELLE</b>	OUI (obligatoire avec participation de l'employeur à hauteur de 25.87€ par mois en 2021)	NON
<b>PREVOYANCE</b>	OUI (garantie décès, garantie invalidité, Indemnité Journalière complémentaire, rente éducation)	IRCEM
<b>INDEMNITE JOURNALIERE SECURITE SOCIALE</b>	OUI à partir du <b>4<sup>ème</sup> jour</b> + paiement anticipé (subrogation) par l'ADMR	OUI à partir du <b>12<sup>ème</sup> jour</b>

Thématique	Salarié ADMR	Salarié en CESU
<b>CONGES PAYES</b>	5 semaines par an	Inclus dans le salaire de base
<b>CONGES D'ANCIENNETE</b>	1 à 5 jours ouvrés supplémentaires selon l'ancienneté	NON
<b>HOSPITALISATION DU BENEFICIAIRE</b>	Aucune perte de salaire grâce à une proposition d'intervention chez un autre bénéficiaire	Suspension des interventions Maintien de salaire
<b>DECES DU BENEFICIAIRE</b>	Aucune perte de salaire grâce à une proposition d'intervention chez un autre bénéficiaire	Arrêt du contrat
<b>SOUCI CHEZ UN BENEFICIAIRE</b>	Soutien de la maison des services + réunion de coordination avec les partenaires	Aucun soutien
<b>DIFFICULTE PERSONNELLE OU PROFESSIONNELLE</b>	Cellule d'écoute psychologique Astreinte téléphonique le week-end et jour férié	Aucun soutien
<b>CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel de protection gratuit</li> <li>• 3 Blouses de travail</li> <li>• Participation à l'achat de chaussures</li> </ul>	A négocier
<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>	Selon les savoirs faire et les disponibilités : peut aller jusqu'à un temps plein	Temps partiel subi
<b>SUIVI MEDICAL</b>	RDV régulier et payé avec le médecin du travail	Nouveauté du 1er Janvier 2022
<b>DIVERS AVANTAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime avec la médaille du travail et au départ en Retraite.</li> <li>• Prime de parrainage</li> <li>• Avantages du CSE</li> <li>• Réunions d'information</li> <li>• Cadeau de fin d'année</li> <li>• Prise en charge de 50% de l'abonnement mensuel de transport en commun</li> </ul>	Prime de départ en retraite Au bon vouloir de l'employeur